# EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

**Objectif de la formation**
A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en œuvre les moyens à sa disposition pour combattre un sinistre en attendant l'arrivée des secours, en appliquant les consignes générales de sécurité définies par l'entreprise.

+33 9 50 34 24 50

contact@aspformation.com

**Public visé**
Personnels désignés par l'employeur dans le cadre de la consigne de sécurité incendie de l'établissement, pour intervenir avec les moyens de première intervention

**Prérequis :** Aucun

**Type d'action :**
Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail.
Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

**Codes de formation :**
Formacode : 42872 – Sécurité incendie NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène, sécurité)

**Prévention :** Incendie : Articles R4227-28, R4227-38 et 39, et R4141-17 du code du travail
Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail
Recommandation : Règle APSAD R6

**Durée :** 3 à 4 heures (0,5 jour) Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 20 à 30% du temps de formation

**Périodicité :** A l'embauche, puis à une périodicité à définir par le chef d'établissement
Exercices semestriels imposés par le code du travail

**Nombre de participants par groupe** : 10 personnes maximum

**Moyens d'encadrement :**
Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service
Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs**.**
.

**Moyens pédagogiques :**.
Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires
**Installations en centre de formation** :

**Moyens techniques :**
Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :
- Consignes de sécurité de l'établissement
- Emplacement extérieur permettant l'utilisation des extincteurs à eau, CO2 et poudre (les extincteurs sont apportés par le formateur ; aucun feu réel ne sera réalisé

sur site client)

**Equipements à mettre à disposition par le client (formation intra) :**

**Objectif de la formation**
A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en œuvre les moyens à sa disposition pour combattre un sinistre en attendant l'arrivée des secours, en appliquant les consignes générales de sécurité définies par l'entreprise.

+33 9 50 34 24 50

contact@aspformation.com

**Moyens d'évaluation**
Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et reformulations des apprenants.
Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

**Programme détaillé de la formation**
**Enseignements théoriques**
Fondamentaux de la réglementation
Définition et principe de la combustion
Modes de propagation du feu
Différentes classes de feu
Moyens d'extinction :
- Mise en œuvre
- Appareils de lutte contre l'incendie
- Procédés d'extinction
Equipements techniques
Vidéos
**Enseignements pratiques**
Exploitation de la consigne de sécurité incendie
Application des consignes
Alerte des secours
Mise en œuvre des moyens d'extinction
Bilan de la formation